

BULLETIN D'INSCRIPTION

valable uniquement à partir du 1^{er} septembre 2022 pour la période septembre 2022 / juin 2023

L'Association **Atelier Arzel** a le plaisir de vous inviter à participer

à son atelier **PEINTURE** acrylique

à la **Maison des Associations** de **PLOUMILLIAU**

Rez-de-chaussée et parkings gratuits à proximité

2 séances au choix : **mardi** ou **jeudi** de **9h30 à 12h00**

L'atelier est animé par un artiste peintre professionnel et comprend 25 séances de 2h30, réparties entre septembre 2022 et juin 2023, hors vacances scolaires et selon un calendrier fourni en début de trimestre. Le matériel est mis à disposition dans l'atelier : chevalet, palette, peinture, pinceaux et crayons. Le support n'est pas fourni (toile, papier, ...). Pour vous inscrire, veuillez remplir et signer ce bulletin, et procéder au paiement des frais d'adhésion suivants :

Cotisation de l'association : **15 €**
+ Tarif atelier (encaissable en 1 ou 3 fois) : **285 €**

NOM : Prénom :

Adresse complète :

Tél/Portable : E-mail :

Choisissez votre séance : **MARDI** 9h30-12h00 (8 pers. mini) **JEUDI** 9h30-12h00 (8 pers. mini)

Choisissez votre règlement : **Virement bancaire** de 300 € sur le compte **Atelier Arzel** :
Crédit Agricole - IBAN FR7612206026005602939316381 - BIC AGRIFRPP822
à effectuer entre le 1^{er} et le 30 septembre 2022
 1 chèque de 300 € à l'ordre d'**Atelier Arzel**
encaissé en septembre 2022
 3 chèques : 110 € / 95 € / 95 € à l'ordre d'**Atelier Arzel**
encaissés respectivement en septembre 2022, décembre 2022 et mars 2023

J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement intérieur présent au verso de ce bulletin

Fait à le septembre 2022

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

À renvoyer par courrier ou par e-mail à :
Atelier Arzel - Lieu-dit Gouéliou 22300 PLOUMILLIAU - contact@atelier-arzel.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 - DÉFINITION

Adopté lors de l'assemblée générale de l'association **Atelier Arzel**, ce **règlement intérieur** fixe et précise certains points en complément de ses statuts. Il est modifiable et adopté chaque année par l'assemblée générale à la majorité simple des membres.

ARTICLE 2 - ADHÉSION

L'adhésion à l'association **Atelier Arzel** est soumise chaque année :

- 1) au paiement des frais d'adhésion = **cotisation + tarif activité**,
- 2) à la signature du **bulletin d'inscription** précisant toutes les modalités d'inscription (activité, tarif, lieu, horaires, etc),
- 3) à la lecture et à l'acceptation du présent **règlement intérieur**.

ARTICLE 3 - COTISATION

La **cotisation** est forfaitaire, payable en totalité à l'inscription et soumise à la pratique d'une activité proposée par l'association **Atelier Arzel**. Elle est fixée pour chaque adhérent(e) à **15 €** pour la période **septembre 2022/juin 2023**.

ARTICLE 4 - TARIF ACTIVITÉ

Le **tarif activité** et ses modalités sont indiqués sur le **bulletin d'inscription**.

ARTICLE 5 - REMBOURSEMENT

- 1) La **cotisation** fixée à l'article 3 est non remboursable.
- 2) Le **tarif activité** reste acquis à l'association, en cas d'exclusion, de démission ou d'absence prolongée du(de la) participant(e) pour raison personnelle, chaque trimestre commencé étant dû.
- 3) Le **tarif activité** est reporté ou remboursé à l'adhérent(e) au prorata du nombre des séances effectuées, en cas de décision administrative de fermeture, d'absence prolongée pour raison médicale ou de décès.
- 4) Le **tarif activité** est reporté ou remboursé à l'adhérent(e) au prorata du nombre des séances effectuées, en cas d'absence de l'animateur(trice).

ARTICLE 6 - EXCLUSION

Deux causes principales peuvent conduire l'association **Atelier Arzel** à exclure l'un de ses adhérent(e)s : le non paiement des frais d'adhésion ou une faute grave portant atteinte aux intérêts de l'association.

ARTICLE 7 - DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ

- En cas d'absence, le(la) participant(e) s'engage à prévenir l'animateur(trice) par téléphone ou sms.
- Sur le bulletin d'inscription, l'activité est prévue avec un nombre minimum d'inscrits par séance. Si ce nombre n'est pas atteint, la séance est annulée. En cas de demandes d'inscription trop nombreuses, une liste d'attente sera établie, selon la date d'inscription.
- L'adhérent(e) autorise l'association **Atelier Arzel** à utiliser, pour sa communication, toute photo prise lors de cette activité.